

sion annuelle de 600 livres ; mais il mourut trop tôt pour l'efficacité de cet acte. Il ne décéda point à Plouharnel, du moins les registres ne mentionnent point sa sépulture, qui dut cependant avoir lieu dans ce même mois de septembre.

1781-1791. Claude Plaissix, originaire de Noyal-Muzillac et curé de Baud, victorieux aussi au concours, reçut de Rome ses provisions, datées du 9 janvier 1781, et prit possession le 20 février. J'ignore la date précise et le mode de la cessation de son rectorat.

1791-1792. Joseph Le Borgne, originaire aussi de Noyal-Muzillac, pourvu en 1791, refusa de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé et prit, le 16 septembre 1792, à la municipalité de Plouharnel, un passeport pour l'Espagne. Après le concordat, il fut nommé recteur de la nouvelle paroisse de Sainte-Hélène, démembrée de Locoal, et, comme tel, prêta, le 4 janvier 1803, serment entre les mains du préfet du Morbihan.

### PLOUHINEC. (1)

Du doyenné de Pont-Belz et à collation libre, cette paroisse est très ancienne et d'une fondation bien antérieure à l'époque fixée, en quelque sorte, par l'abbé Cillart, qui lui attribue pour patron primitif Saint Nicc, religieux du VII<sup>e</sup> siècle. Le nom de *Plebs Ithinuc*, déjà porté par elle au VI<sup>e</sup> siècle, suivant la note ci-dessus, donne le démenti à cette assertion du savant recteur de Grand-Champ. D'ailleurs, le vocable de l'église paroissiale vient, à son tour et dans une certaine mesure, contredire cette opinion. Cette église avait, en effet, pour titulaires les saints Apôtres Pierre et Paul, et l'on sait que, sauf pour les personnes de la Sainte-Trinité ou les mystères qui les avaient pour objet, les patrons des localités et les titulaires des églises paroissiales étaient généralement les mêmes. D'autre part, il serait inutile de recourir à l'hypothèse d'un changement de titulaire ou de patron, opéré à l'époque de la grande restauration religieuse, qui, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, suivit les dévastations normandes; puisque Saint Nicc, peut-être le même que saint Winoch, mentionné, au 6 de novembre, dans les vies des Saints de Bretagne, est donné comme ayant vécu au

---

(1) Formes anciennes : *Plebs Ithinuc*, VI<sup>e</sup> siècle (Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé). — *Ploihinoc*, aliàs *Ploehidinuc*, 1037 (Cart. de Redon). — *Ploezinec*, 1283 (Abbaye de la Joie). — *Ploeyzineuc*, 1320 (Dom Morice, I, 1287).

vii<sup>e</sup> siècle. Sans pouvoir se livrer à aucune interprétation, il faudra donc se contenter de voir ici le *plou* ou le peuple d'*Ithinuc*, existant déjà, dès le vi<sup>e</sup> siècle, à l'état de paroisse, et renoncer, pour le présent du moins, à la légitime curiosité de savoir ce qu'était cet Ithinuc.

Touchant l'église paroissiale, placée, comme je viens de le dire, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, à ma connaissance, sous le double vocable des saints Apôtres Pierre et Paul, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est qu'au-dessus de son portail de l'ouest, on voyait une inscription avec la date de 1630; qu'elle reçut deux cloches fondues à Vannes chez Huet, et bénites par le recteur, le 10 août 1745; enfin, que le 22 juillet 1767, Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, ancien évêque de Saint-Pol-de-Léon et retiré au château de Kercadio, en Erdeven, fit ici la bénédiction solennelle de la plus grande de ces cloches.

Mais cet édifice religieux était loin d'être unique sur le territoire de Plouhinec : plusieurs chapelles s'y étaient élevées.

Au bourg même et contiguë à l'église paroissiale, il y avait celle de Saint-Avit, en gothique ogival et remontant au xii<sup>e</sup> ou au xiii<sup>e</sup> siècle. En 1760, on l'avait surmontée d'une tour trop massive et trop lourde, qu'il fut nécessaire de démolir, peu de temps après, parce que, écrasant la voûte, elle menaçait de ruiner tout le bâtiment. A la date du 31 mai 1794, le directoire du département accorda, pour les fortifications du Port-Louis, les pierres provenant de cette tour, qui aurait pu se reconstruire sur un autre point de l'édifice. Les habitants de la paroisse furent même contraints à transporter eux-mêmes ces matériaux jusqu'à leur nouvelle destination. Cette chapelle n'appartenait point à la fabrique ou à l'église de Plouhinec, mais dépendait du manoir et de la seigneurie de Kerfresec.

Dans le même bourg, il s'en trouvait une autre : celle de Notre-Dame-de-Grâce. A l'extérieur et sur le mur méridional, une inscription en lettres gothiques apprend que la construction de cette chapelle fut commencée le 1<sup>er</sup> mai 1511, sous le rectorat de Pierre de Talhouet, et une autre inscription de l'intérieur, pareillement en caractères gothiques et portée par la sablière de gauche, indique que la boiserie fut terminée en l'an 1519, alors que Jean Le Jeune était recteur de la paroisse. La présence de ces noms ne s'explique guère; car cette chapelle passait pour relever du prieuré de Saint-Gildas-de-Gâvre.

Celle de la Magdelaine s'élevait à un kilomètre environ du bourg et auprès du village de *Kerscran*, corruption sans doute de *Kerclan*, village du malade ou des malades, c'est-à-dire, évidemment, des lépreux. Pour détruire, parmi ses paroissiens, le triste souvenir de ces infortunés, et obvier à certains inconvénients qui en résultaient, le recteur de Plouhinec acquit, dit-on, vers 1680, tout le village des Cordiers et l'incendia, le lendemain même de sa prise de possession. Ce moyen ne lui fit point obtenir le résultat qu'il se proposait; car, bien longtemps

après cette époque et jusqu'à nos jours, la mémoire des cacous ou lépreux est restée très vivace au milieu de cette population. Aujourd'hui même; descendre d'une famille de cordiers est, à Plouhinec, un mauvais titre pour des mariages avantageux.

La chapelle de Saint-Corneille ou Cornely se trouvait auprès des villages de Kerprat, du Magouéro, de Kerfily, et, comme celle de Languidic et l'église paroissiale de Carnac placées sous le même vocable, située dans le voisinage des alignements qui faisaient probablement partie du grand monument mégalithique de Carnac, Plouharnel et Erdeven.

Il y avait encore celles de Saint-Guillaume, auprès des villages de Nestadio (1), Beringue et Mané-Huel; de Saint-Guen ou mieux de Saint-Guénin, non loin des villages de Magouer, Motenno et Kervégant; de Notre-Dame-de Pitié, dans le voisinage des localités portant les noms du Passage-Neuf, du Passage-Vieux et de Kerclos; de Saint-Fiacre, située entre les villages de Lézevry, de Kerdaniel et du Moustoir; toutes existaient encore en 1790.

Dans les siècles plus reculés et probablement avant les ravages et les dévastations des Normands, ce dernier village, réduit de nos jours au rang de hameau et mentionné par des documents anciens (2), possédait aussi, non seulement une chapelle, mais encore un établissement monastique, que la grande restauration du XI<sup>e</sup> siècle ne releva pas de ses ruines.

Le recteur de Plouhinec était gros décimateur à la 33<sup>e</sup> gerbe, mais non sur toute l'étendue de sa paroisse; car il n'était pas seul à percevoir cette redevance: le prieur de Gâvre, les abbayes de Sainte-Croix de Quimperlé et de La Joie possédaient également ici des traits de dîmes.

Quoique le véritable siège et la chapelle de son prieuré fussent dans l'île de Gâvre, qui faisait partie de la paroisse de Riantec, ce bénéfice régulier avait ses maisons priorales au bourg même de Plouhinec, où s'exerçait sa juridiction, avec les trois degrés de justice, dont le cep et le collier se trouvaient au milieu de ce bourg, tandis que ses fourches patibulaires s'élevaient à la sortie et auprès du cimetière. Son fief s'étendait sur les paroisses de Merlevenez, Riantec et Plouhinec. Dans cette dernière, le prieur possédait, outre plusieurs autres immeubles tels que le moulin à vent de Kerouzine et l'étang de Kersuran, huit tenues à domaine congéable et sur lesquelles il percevait la dime à la 16<sup>e</sup> gerbe. Mais ce titulaire a soin de déclarer, et il le faut remarquer, que sa dime ici n'est que seigneuriale ou féodale, et non ecclésiastique.

(1) *Enestadiou*, XI<sup>e</sup> siècle (abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé).

(2) Formes anciennes de ce nom: *Kaer-en-Mostoer, villa*, 1037 (cartul. de Redon). — *Le Monster-Landesquient*, 1385 (abb. de la Joie). — *Moustoer-an-Grill*, 1453 (Ibid.).

Dans la notice de Locoal, nous avons déjà vu, en 1037, le normand Gurki donner à l'abbaye de Redon cette *villa* et six autres, comme elle, situées en la paroisse de Plouhinec.

Quant à l'abbaye de Quimperlé, le principe de ses dîmes en Plouhinec remontait à l'an 1085 et au don de terres situées aux villages de Nestadio, Kerose, Kermercoët et Kermorin, fait à Sainte-Croix par Alain Fergent, duc de Bretagne, et confirmé, le 1<sup>er</sup> août 1088, par la duchesse Constance qui venait d'épouser ce prince (1). A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ce monastère jouissait encore, sur les susdites terres, des chefs-rentes, des deux tiers de la dime, des tailles et de tous les revenus seigneuriaux (2).

L'abbaye de la Joie, au contraire, avait, à différentes époques et à titre onéreux, acquis les droits de dîmes dont elle jouissait dans cette paroisse. Au mois de juillet 1283, elle acheta, en effet, d'Adeline, fille de Geoffroy de Launay, la huitième partie des dîmes sur les terres situées aux appartenances du village de Lézivry, et d'Olivier, fils d'Albin, écuyer, le quart des dîmes sur les mêmes terres. Par une nouvelle acquisition faite, au mois de janvier suivant, d'Eudes, fils d'Alain Bostard, elle devint propriétaire de toutes les dîmes possédées, dans ce village, par leur vendeur. Nous la trouvons, au xv<sup>e</sup> siècle, percevant la dime sur les terres de ce village, mais à des quotités différentes, suivant les quartiers : ici à la 11<sup>e</sup> et ailleurs à la 16<sup>e</sup> gerbe.

Outre ces gros fruits de son bénéfice, le recteur de Plouhinec tirait un bon profit des oblations qui tombaient dans les nombreuses chapelles de sa paroisse, et jouissait de son presbytère, lorsque celui-ci pouvait lui fournir un logement, ce qui n'arrivait pas toujours. C'est que ce bâtiment se trouva, en effet, plusieurs fois hors d'état de servir. Ruiné dès 1581 et avant les guerres de la Ligue, il ne fut probablement relevé que vers 1680, par le recteur Rogon, comme paraît nous l'apprendre une pierre encastree dans le mur de la cour actuelle et portant cette inscription : Le 6 juillet 1682 Renatus Alexander Rogon Rector posuit. Si la reconstruction se différa jusqu'à cette date, le nouvel édifice n'eut pas la bonne fortune de rester debout pendant toute la durée d'un siècle. Il devint la proie des flammes, pendant l'office de minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1770. Quand éclata la Révolution, il n'avait point encore été relevé de ses ruines ; puisque, le 1<sup>er</sup> février 1793, nous voyons, sur les ordres du directoire du district d'Hennebont, la municipalité de Plouhinec accorder à son recteur constitutionnel 120 francs d'indemnité annuelle de logement, attendu, dit ce directoire, que le presbytère, incendié il y a 24 ans, n'a pas été reconstruit.

Nous ne connaissons, en dehors de l'établissement susdit du Moustoir, qu'un seul bénéfice secondaire fondé sur cette paroisse. C'est la chapellenie de Saint-Avit, desservie d'un nombre ignoré de messes dans la

---

(1) Dom Morice, P. I, 446.

(2) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc, p. 121.

chapelle de ce nom, au bourg, et à la présentation du seigneur de Kerfrezec. Sa dotation se composait d'une petite maison contiguë à cette chapelle et d'une tenue à domaine congéable ; située au bourg et dans son voisinage. De 1715 à 1790, on connaît ses titulaires.

#### Recteurs de Plouhinec.

- 1388-1393. Yves Anno ou du Mur, bachelier en théologie.  
....1432.... Jean de Talhouët. La succession de trois membres de la famille de Talhouët permet de supposer qu'il n'y a pas de lacune entre eux et qu'ils résignèrent les uns en faveur des autres.  
....1477.... Alain de Talhouët.  
1493-1511. Pierre de Talhouët, recteur aussi de Carnac, pourvu en 1493.  
1519-1550. R. Jean Le Jeune, chanoine de Vannes et, simultanément, recteur de Riantec et vicaire perpétuel de Ruffiac, avait résigné avant 1550, en réservant les fruits du bénéfice jusqu'à son décès arrivé en 1554.  
1550-1565. Jean du Fresne, aussi chanoine de Vannes et recteur de Riantec, résigna, à une date inconnue, et se maria avant 1579 ; ce qui montre qu'il n'était point engagé dans les ordres sacrés.  
1578-1581. R. Philippe Lauzer, prêtre. La possession de ce bénéfice lui était disputée par Philippe Jégo, prêtre de cette paroisse. Ces deux compétiteurs ne pouvant se résoudre à se retirer l'un devant l'autre, ils s'accordèrent sur le point de donner ensemble procuration, le 8 mai 1581, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.  
1581-1583. R. Jacques de Lopriac, fils du seigneur de Kermassonnet, en Kervignac, et clerc étudiant à l'Université d'Angers, pourvu par l'évêque, le 13 mai 1581, prit possession le 26 juin, et résigna, en 1583, en faveur du suivant.  
1583-1597. R. Claude de Chef-du-Bois, jeune prêtre de l'année, pourvu par le Pape, en 1583, résigna, en 1597, entre les mains du Souverain Pontife en faveur du suivant, et mourut avant la fin de cette année. De 1594 à 1596, il porta aussi le titre de recteur de Plœmeur.  
1597-1603. R. Henri Lennes, originaire de Plœmeur et débouté de ses prétentions sur la paroisse de Redené, pourvu de Plouhinec, en Cour de Rome, se vit disputer la possession de ce bénéfice par Pierre Allain, qui, le 28 novembre 1599, finit par résigner ses prétendus droits

entre les mains du Pape en sa faveur, moyennant la réserve d'une pension de 40 livres. Devenu recteur de sa paroisse natale, il résigna, à son tour, en 1603, en faveur du même Allain, avec réserve d'une pension annuelle de 120 livres.

1603-1621. † Pierre Allain, chanoine de Vannes, pourvu, une première fois, par le Légat du Pape à Paris, vers 1597, sur la mort de Chef-du-Bois, se retira, le 28 novembre 1599, devant Lenness, qui, à son tour, lui céda ce bénéfice. En conséquence, il reçut de nouvelles provisions de l'Ordinaire, à la date du 15 janvier 1603, en prit possession le 18, et de Rome, le 23 janvier suivant, et en reprit possession le 24 août. Il mourut au mois d'octobre 1621.

1621-1628. R. Jean Chenault, également chanoine de la cathédrale, pourvu par l'Ordinaire, le 11 octobre 1621, prit possession le 28 novembre. Il résigna, en 1628 ou 1629, et devint ensuite recteur de Brech, tout en gardant son canonicat.

1629-1630. R. Mathurin Le Breton, recteur de Plaudren, avant de passer ici, résigna, le 7 juin 1630, entre les mains de l'évêque, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Surzur.

1630-1631. † Julien Rondault, aussi chanoine de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 7 juin 1630, prit possession le 11. Il mourut le 3 août de l'année suivante.

1631-1633. R. Alain de Kerméno, chanoine de la cathédrale, pourvu par l'évêque sur le décès du précédent, résigna, au bout de deux ans, pour permuter avec le suivant contre le rectorat d'Allaire.

1633..... Pierre du Rancau, pareillement chanoine de Vannes et recteur d'Allaire, pourvu par l'Ordinaire, le 28 février 1633, prit possession le 6 mars, et résigna avant la fin de cette année ou au commencement de l'année suivante.

1634. R. Henri Basseline, prêtre du diocèse de Vannes et docteur en théologie de la faculté de Paris, permuta, en mai 1634, avec le suivant contre le vicariat perpétuel de Saint-Pierre, à Vannes, et la prébende théologale. Il devint, plus tard, archidiacre de la cathédrale de Châlons et recteur de Saint-Jean-Brévelay où il mourut.

1634-1641. † Jean Dorigny, originaire du diocèse de Troyes et docteur de Sorbonne, chanoine théologal de Vannes et vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Pierre desservie dans

- la cathédrale., pourvu, en mai 1634, mourut en mars 1641.
- 1641-1678. † Jacques Bihoués, prêtre du diocèse, pourvu par le Pape, le 11 juillet 1641, prit possession le 15 septembre.
- .....1679.... Yves Le Helley, docteur en droit, porta le titre de recteur de Plouhinec ; mais ne l'eut qu'en passant et ne pouvait d'ailleurs le posséder régulièrement, puisqu'il était titulaire de la paroisse de Saint-Nolff.
- 1681-1717. R. René-Alexandre Rogon, noble homme et docteur en théologie, fit rebâtir le presbytère. Tombé malade et sans espoir d'une parfaite guérison, il donna procuration, le 21 décembre 1717, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension annuelle de 600 livres, de sa chambre au presbytère et du logement de son cheval. L'acte de son décès n'a point été trouvé.
- 1718-1729. † Vincent Mahé, recteur de Guénin, pourvu en Cour de Rome, le 14 janvier 1718, prit possession le 30 avril. Décédé, le 6 mars 1729, il fut inhumé, le 8, dans le cimetière.
- 1729-1740. † Jean Mainguy, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 2 juin 1729, prit possession le 25 août. Mort, à l'âge de 46 ans, le 17 avril 1740, il fut enterré, le 19, dans le cimetière.
- 1740-1756. † Claude Le Febvre, sieur de la Jaillerie et recteur de Riantec, pourvu par l'Ordinaire, le 22 avril 1740, prit possession le 1<sup>er</sup> mai. Plus heureux que son prédécesseur, il eut une grande longévité. Décédé, à l'âge de 90 ans, le 11 avril 1756, il fut inhumé, le 13, dans le cimetière
- 1756-1769. R. Pierre-Benoît Audouyn, sieur de Restinois et recteur de Priziac, pourvu par l'évêque, le 26 juin 1756, prit possession le 29. Il donna procuration, le 22 août 1769, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et permuter avec lui contre un canonicat dans la cathédrale de Quimper.
- 1769-1772. R. Prévalaire-Claude-Anne de Varse de Raymond, du diocèse de Cornouaille et chanoine de Quimper, pourvu en Cour de Rome, le 18 septembre 1769, prit possession le 3 janvier 1770, et résigna entre les mains du Pape, le 27 octobre 1772.
- 1772-1775. R. Christophe Le Roux, originaire de Lorient et recteur de la paroisse de Penhars, dans le diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le jour même de la cession faite

par le précédent, prit possession le 25 décembre. A son tour, il résigna lui-même entre les mains de l'évêque, le 3 décembre 1775.

1775-1786. † Jean-Pierre Fabre, fils d'un avocat au Parlement de Bretagne, originaire de la paroisse de Saint-Pierre, à Vannes, et curé de Plœmel, pourvu par l'Ordinaire le 13 décembre 1775, prit possession le 17. Décédé, le 9 janvier 1786, il fut inhumé, le 10, dans le cimetière.

1786-1798. † Alexis-Jean Vallée, originaire et prêtre de Pontivy, gagna cette paroisse au concours tenu à Vannes, le 6 avril 1786 (1), obtint du Saint-Siège des provisions datées du 2 mai et en prit possession le 27 juin. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il fut considéré comme déchu de son bénéfice et remplacé par un recteur constitutionnel. Ce dernier ne fut autre que Yves Le Gouhir, né à Plœmeur, et prêtre à Lorient lorsque vint la Révolution. Le 27 février 1791, il célébra la grand'messe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, servant alors d'église paroissiale de cette ville, et y prêta, avec plusieurs autres ecclésiastiques, le serment repoussé par Vallée. Pour l'en récompenser, l'assemblée électorale du district, tenue, le 7 avril 1791, dans l'église de Notre-Dame-de-Paradis, à Hennebont, le choisit pour recteur de Plouhinec. Le 24 du même mois, l'évêque du Morbihan lui adressa une prétendue institution canonique, et Le Gouhir fit, le 5 juin, son installation à Plouhinec. Je n'ai point à dire ici ce qu'il devint par la suite. Quant au recteur Vallée, il se contenta de quitter le presbytère ; mais il n'abandonna point immédiatement son troupeau. Sa présence sur la paroisse était loin d'être vue d'un bon œil. Pour se débarrasser de lui, il fut arrêté, avec son curé Rio, le 4 mai 1791, incarcéré dans la maison de justice d'Hennebont et bientôt relâché. Mais, le 4 juillet, les *amis de la Constitution* du Port-Louis le dénoncent au directoire de ce district, et il est mis de nouveau en arrestation et envoyé, le 6 août, à la prison de Pontivy, d'où il fut élargi le 25 septembre. Il revint sans doute à Plouhinec ; car Le Gouhir ne tarde pas à se plaindre de lui.

---

(1) Nous avons la lettre par laquelle, le 30 janvier précédent, l'Ordinaire notifie à son clergé la vacance de cette paroisse et annonce que la tenue du concours est fixée au 6 avril. En voici la teneur : « M., La paroisse bretonne de *Plouhinec* ayant vaqué dans ce mois, j'ai fixé le concours pour y pourvoir au 6 avril prochain. S'il vaque quelqu'autre paroisse dans le mois de mars, elle sera donnée au même concours. Je vous prie de vouloir bien en prévenir MM. les ecclésiastiques de votre paroisse. — J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime, M., votre très humble et très obéissant serviteur. † Sébastien-Michel, évêque de Vannes. »



Malgré les dénonciations incessantes de ce dernier, qui lui impute l'indifférence et le mépris dont il est l'objet de la part de la population, il réussit à se tenir caché au milieu de ses paroissiens, au moins jusqu'en 1794. J'ignore la date et les circonstances de sa dernière arrestation ; mais je sais que, à l'âge de 43 ans, il fut embarqué, à Rochefort, en 1798, sur la frégate la *Décade*, qui devait le déporter à la Guyane française ; que, grâce à une occasion imprévue, avant d'avoir quitté Rochefort, il fut, le 12 mars de cette année, embarqué sur la frégate la *Charente* qui le déposa à Cayenne, le 12 juin suivant. Conduit dans le désert de Konamana, il y mourut de misère et de privations, le 13 octobre de la même année, tellement pauvre qu'il ne lui restait plus que de misérables haillons pour habit. Le cœur se déchire à la lecture des intolérables souffrances que les confesseurs de la foi eurent à endurer dans ce désert sauvage.

### PLOURAY.

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33<sup>e</sup> gerbe sur le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin et le millet. Ce droit avait beau s'exercer sur toutes sortes de produits, les revenus du bénéfice ne pouvaient devenir considérables. Nous en avons la preuve dans la ferme donnée, en 1619, par le recteur qui habitait alors le village de Kerderff, en Plœmeur. D'après cet acte, en effet, les dimes et le tiers du recteur aux oblations ne devaient lui rapporter qu'un revenu annuel de 240 livres.

L'église paroissiale était, suivant l'abbé Cillart, placée sous le vocable de Saint-Rival (1). Elle a maintenant pour titulaire Saint Yves, que l'on a dû, probablement au commencement de ce siècle, substituer à l'ancien. Les dates inscrites sur ses différentes parties montrent que cet édifice reçut de nombreuses additions, dans la dernière moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Dans le transept nord, elle renfermait une chapelle portant encore une inscription gothique, avec la date de 1486, et relevant de la seigneurie de Saint-Noay, sur la paroisse. Le propriétaire de Saint-Noay possédait aussi certains privilèges dans l'église paroissiale, d'après son aveu au prince de Guémené, daté de 1634 et dans lequel il déclare qu'il existe « en la maitresse vitre de l'église de Plouray, deux écussons qui sont d'argent à deux sangliers de sable, des deux côtés du pilier du milieu qui soutient la fermeture de ladite vitre, au-dessous des écussons dudit seigneur prince,

---

(1) Malheureusement, nous ne connaissons, de ce nom de Plouray, aucune forme ancienne qui diffère notablement de la forme actuelle. S'il en avait été autrement on aurait eu quelque chance d'y trouver un rapprochement avec le nom de ce titulaire et de reconnaître ici le plou de Saint-Rival.